



Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION Nivelage des rues et chemins

La municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley désire faire procéder au nivelage des rues et chemins de la municipalité.

Nous demandons un prix à taux horaire avec déplacement et taxes incluses pour toute l'année 2011.

Le nivelage se fera sur toute la largeur de la chaussée. Les travaux devront être faits de façon à remplir les trous, aplanir les bosses et les ornières et enlever l'herbe en bordure des chemins tout en conservant une couronne de 3% minimum afin de permettre l'écoulement de l'eau vers les fossés. L'entrepreneur devra éviter de déposer le gravier dans les fossés. Les cailloux de plus de 75 mm qui reposent sur la chaussée devront être enlevés. Éviter de laisser des andains, ornières ou végétation pouvant empêcher l'eau de s'écouler vers les fossés.

L'inspecteur municipal vérifiera la longueur des chemins entretenus et la qualité du travail effectué. La municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley se réserve le droit de terminer le présent contrat en tout temps si les conditions qui y sont stipulées ne sont pas remplies à son entière satisfaction.

Les rues et chemins, devront être nivelés à la demande de l'inspecteur municipal, selon le calendrier préparé. Les travaux devront débuter et être terminés dans les délais indiqués. De plus, les travaux devront se faire durant les heures ouvrables de bureau, soit entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au jeudi et entre 8 h 30 et 16 h 00 le vendredi. Aucuns travaux ne seront permis outre les heures ouvrables, sauf avec l'accord de l'inspecteur en voirie.

Les déplacements hors de la municipalité sont à la charge de l'entrepreneur.

L'entrepreneur assume la responsabilité de la santé et sécurité de ses employés tout au long des travaux et s'engage à tenir la municipalité indemne de tous recours découlant de l'exécution des travaux et des démarches s'y rattachant. Une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions de dollars (2 000 000 \$) doit être jointe à la soumission. Il doit aussi respecter en tout point la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

Le type de machinerie employée doit être indiqué.

Les paiements seront effectués à chaque mois selon le travail effectué.

La municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Toute soumission dérogatoire à la politique de gestion contractuelle de la municipalité sera également écartée.

Veillez nous faire parvenir votre proposition au plus tard le 2 mai 2011 à 11 h, sous pli portant la mention « **NIVELAGE DES RUES ET CHEMINS** » à l'adresse suivante 35 chemin de North Hatley, C.P. 30 Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B 1W0 ou par télécopieur, pour être ouverte au même endroit à la même heure.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur de voirie de la municipalité, monsieur Roger Bilodeau, par téléphone au 819-843-1935 ou par télécopieur au 819-843-8527.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley ce 15 avril 2011.